

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 10 avril 2026 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Monsieur Gabriel MELAÏMI, Maire  
Date de convocation : 3 avril 2026

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 33  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de votants : 33

Etaient présents :

Gabriel MELAÏMI, Francis LEFEVRE, Gabriela MIDA, Christophe GUILLEMIN, Véronique DEHAME ROUSSEAU, Robin MENOT, Tonia VIVIEN, Patrick ROUSSEAU, Dominique FAIVRE, Daniel DECLEIR, Ibrahima SAID ALI, Benoît PROFFIT, Michèle ZAJDMAN, Françoise LUZZI, Thierry PREVOT, Giuseppa RADER, Marie-Line DOMESOR, Christelle VAN HOOTEGEM, Stéphane MONTREUIL, Yannick BREAVOINE, Victoria COWLESSUR, Nicolas NOYALET, Stéphanie ALLART, Damien JAUREGUY, Bérangère MELON, Françoise NIVESSE, Michel SPEMENT, Catherine SCHMITT LECOMTE, Virginie DOUAT, Julien PICHELIN, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Thierry GALIN, Eloïse PEYLE.

Absents ayant donné pouvoirs :  
Néant.

Est désigné secrétaire de séance : Véronique DEHAME ROUSSEAU

**DEL 2026-04-12  
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS  
LES SYNDICATS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE**

**Rapporteur : Gabriel MELAÏMI, Maire**

Vu les articles L.5211-7 et L.5711-11 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la représentation des communes au sein des Comités des syndicats, par un ou des délégué(s) titulaire(s).

Considérant que la commune membre peut prévoir la désignation d'un ou plusieurs délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires,

Vu la demande des différents syndicats auxquels adhère la Commune,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de désigner les délégués suivants :

- **2 titulaires et 2 suppléants pour le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Chemin des Meuniers**

| TITULAIRES       | SUPPLEANTS         |
|------------------|--------------------|
| Dominique FAIVRE | Stéphanie ALLART   |
| Robin MENOT      | Stéphane MONTREUIL |

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20260410-DEL2026-04-12-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2026  
Date de réception préfecture : 14/04/2026

- **1 titulaire et 1 suppléant pour le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA)**

| TITULAIRE      | SUPLEANT      |
|----------------|---------------|
| Benoît PROFFIT | Gabriela MIDA |

- **2 titulaires pour le Secteur Local d'Energie Pays de Valois pour une représentation au Syndicat d'Électricité de l'Oise (SE60)**

| TITULAIRES     |
|----------------|
| Gabriela MIDA  |
| Benoît PROFFIT |

- **2 titulaires et 2 suppléants pour le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)**

| TITULAIRES     | SUPLEANTS      |
|----------------|----------------|
| Benoît PROFFIT | Gabriela MIDA  |
| Robin MENOT    | Thierry PREVOT |

En application des dispositions de l'article L2121-21 du CGCT :

« Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie certifiée conforme,  
 A Crépy-en-Valois, le 10 avril 2026.

Publié sur le site internet  
 de la commune  
 le : 14 AVR. 2026

Véronique DEHAME ROUSSEAU  
 Secrétaire de séance

Gabriel MELAÏMI,  
 Maire de Crépy-en-Valois




---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>060-216001750-20260410-DEL2026-04-12-DE<br>Date de télétransmission : 14/04/2026<br>Date de réception préfecture : 14/04/2026 |
|--|